

Arrêté Générale modern

Arrêté n° 2025-033/PR/MENSUR approuvant et rendant exécutoire le Budget prévisionnel de l'exercice 2025 de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé.

n° 2025-033/PR/MENSUR

Ministère MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE	Date de publication 2 avril 2025
Numéro JO n° 03 du 13/02/2025	Date du numéro 13 février 2025

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VISAS

- LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENTVu La Constitution du 15 septembre 1992
- VU**La Loi Constitutionnelle n°92/AN/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution
- VU**La Loi n°2/AN/98/4ème L portant sur la définition et la gestion des établissements publics
- VU**La Loi n°149/AN/06/5ème L du 08 août 2006 portant création d'une catégorie d'établissements Publics à caractère scientifique, pédagogique et technologique
- VU**La Loi n°162/AN/12/6ème L du 09 juin 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MENSUR)
- VU**Le Décret n°99-0078/PR/MFEN portant sur la définition et la gestion des établissements publics à caractère administratif
- VU**Le Décret n°2013-173/PR/MENSUR portant modification du statut de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé
- VU**Le Décret rectificatif n°2014-158/PR/MENSUR portant modification du décret n°2013-173/PR/MENSUR du 23 juillet 2013 fixant le statut de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé
- VU**Le Décret n°2021-105/PRE du 24 mai 2021 portant nomination du Premier Ministre
- VU**Le Décret n°2021-106/PRE du 24 mai 2021 portant nomination des Membres du Gouvernement
- VU**Le Décret n°2021-114/PRE du 31 mai 2021 portant Attribution des Ministères
- VU**Le Décret n°2022-001/PRE du 02 janvier 2022 portant remaniement Ministériel
- VU**Le Décret n°2022-91/PR/MENSUR du 13 juin 2022 portant nomination des Membres du Conseil d'Administration de l'Institut Supérieur des Sciences de la Santé
- VU**La Délibération n°002/ISSS/2024 portant approbation du Budget Prévisionnel 2025 de l'ISSS
- VU**Le Procès-verbal du Conseil d'Administration de l'ISSS du 01/10/2024

TEXTE INTÉGRAL

Article 1er

Est approuvé et rendu exécutoire le budget prévisionnel de l'exercice 2025 de l'ISSS.

Article 2

Ce budget s'élève pour un montant de

- En produits :.....364 717 642 FDJ* Dont Subvention du Budget National :.....320 817 642 FDJ* Dont Ressources Propres :.....43 900 000 FDJ – En charges :.....364 717 642 FDJ* Dont dépenses de Fonctionnement :.....316 341 278 FDJ* Dont dépenses d'investissement :.....48 376 364 FDJ
- Article 3 :Le Présent Arrêté sera enregistré, communiqué, exécuté partout où besoin sera et publié au Journal Officiel de la République de Djibouti.

Fait à Djibouti, le 02 Février 2025

Le Président de la République
Chef du Gouvernement

ISMAÏL OMAR GUELLEH